



Don de bois de chauffage

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) donne du bois de chauffage, issu des déchèteries du territoire, sur rendez-vous sur le site des Brielles à Treffieux.*

Informations sur le bois :

Il s'agit de bois de différentes essences mais en très grande majorité de **résineux**. Le bois est non fendu et de différentes tailles et diamètres. Il a été coupé dans l'année en général, et nécessite donc un temps de séchage supplémentaire. La quantité de bois récupérable est limitée à un véhicule et une remorque par foyer et par an.**

Quels précautions prendre avec du bois résineux ?

→ **Séchage** : Le résineux sèche en moyenne entre 12 et 18 mois. Le bois doit être bien sec avant utilisation.

→ **Utilisation** : le résineux est moins dense que le bois de feuillus. Cependant, il est performant pour l'allumage du feu car il monte rapidement en température.

→ **Ramonage** : Le bois résineux encrasse plus rapidement votre conduit de cheminée. Il est donc recommandé de ramoner votre cheminée au moins deux fois par an.

*Dans la limite des créneaux disponibles. Consultez fréquemment le formulaire de réservation, des créneaux seront mis en ligne régulièrement.

**Un seul rendez-vous par foyer et par an est possible. Toute personne n'honorant pas son rendez-vous ne pourra pas refaire une nouvelle demande dans l'année en cours.

Soutenu par



erdregesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté
de Communes



Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Comment en bénéficiant ?

Vous êtes habitants d'une des communautés de communes composant le SMCNA ou d'une commune limitrophe à Treffieux ?*

Remplissez le formulaire de réservation sur le site internet de votre communauté de communes ou du SMCNA:

www.cceg.fr

www.estuaire-sillon.fr

www.cc-nozay.fr

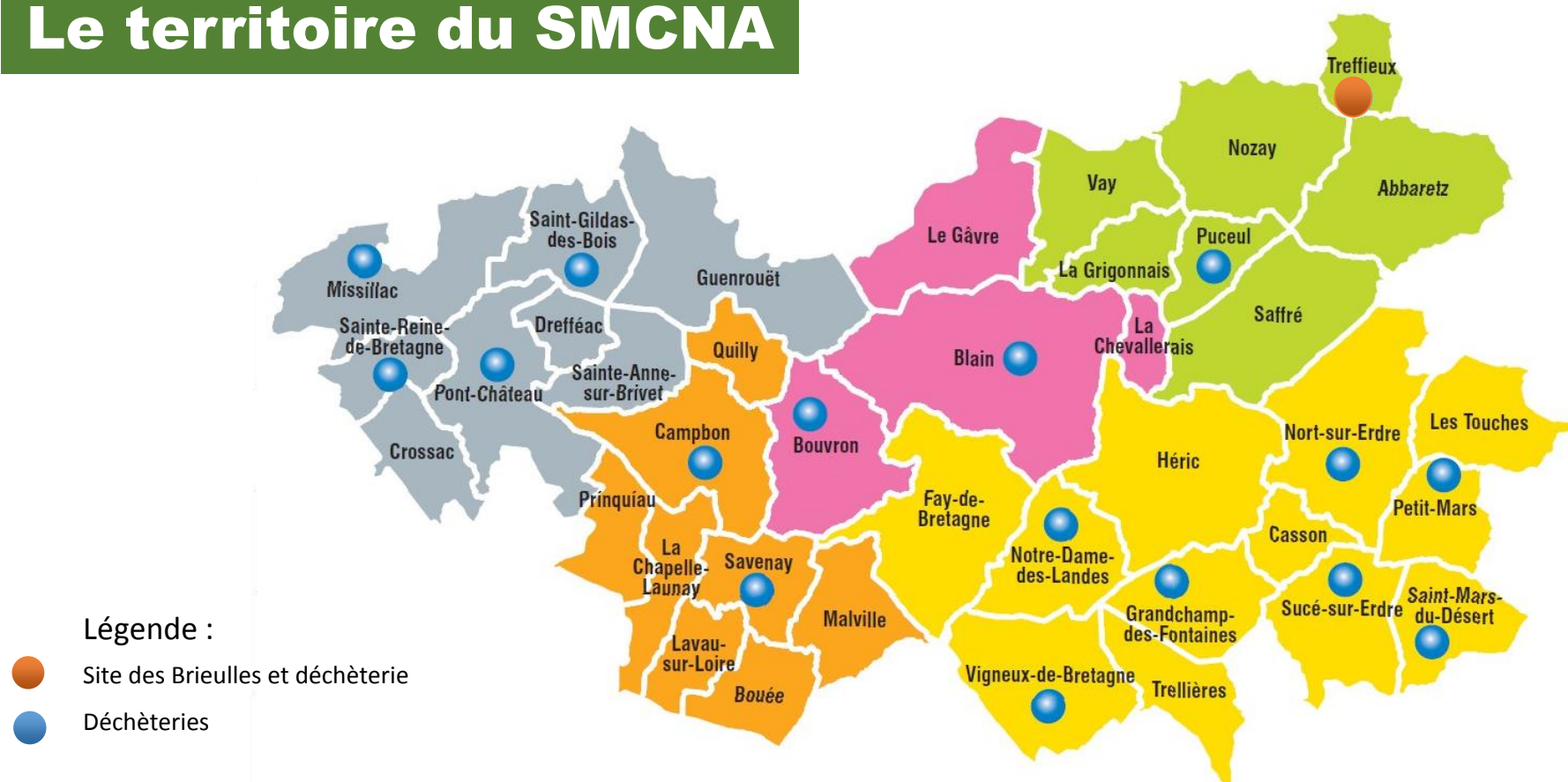
www.pays-de-blain.com

www.cc-paysdepontchateau.fr

www.smcna.fr

Et rendez-vous le jour et à l'heure convenu au rendez-vous, **muni d'un gilet fluorescent** et de **chaussures de sécurité**, ainsi que du bon de réservation et d'un **justificatif de domicile** à votre nom datant de moins de 1 an attestant que vous habitez sur le territoire du SMCNA (CCEG, CCES, CCPSG, CCN, CCRB) ou dans une commune limitrophe à Treffieux.

Le territoire du SMCNA



*Communautés de commune d'Erdre et Gesvres, Pontchâteau Saint Gildas des Bois, Pays de Blain, Nozay, et Estuaire et Sillon (uniquement pour les habitants des communes suivantes, adhérant au SMCNA : Bouée, Campbon, Quilly, Prinquiau, La Chapelle Launay, Lavau-sur-Loire, Malville), Communes limitrophes à Treffieux (Issé, Jans, Lusanger, Saint-Vincent des Landes)